

premier Québec qui a paru dans le numéro du 28 janvier de votre journal, et qui contenait des injures graves à l'adresse de Sa Grandeur.

Cette réparation lui semble juste et nécessaire, pour la raison qu'un trop grand nombre de ses diocésains, ne lisant que l'*Électeur*, n'ont pu prendre connaissance des réfutations publiées par la presse bien intentionnée des deux partis.

A défaut de la publication de la présente lettre et de la déclaration qui l'accompagne, Monseigneur me prie de vous informer qu'il se verra forcé, bien à regret, pour le bien spirituel de ses ouailles, d'interdire la lecture de votre journal aux fidèles du diocèse de Chicoutimi et de la Préfecture apostolique.

Veuillez me croire,

Avec considération,

Votre très humble serviteur

F.-X. EUG. FRENETTE, Ptre,
Secrétaire.

PIÈCE N° 2

Nous regrettons vivement l'article malheureux que, dans un moment d'excitation et trompé par nos correspondants, nous avons publié dans notre journal, le 28 janvier dernier, lequel contenait des injures graves à l'adresse d'un membre de la hiérarchie catholique de cette province, Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Chicoutimi.

Nous le déclarons faux, scandaleux et subversif de l'autorité ecclésiastique.

(Signé) ERNEST PACAUD,
Directeur du journal l'*Électeur*.

PIÈCE N° 3

Nous reconnaissons qu'en intervenant à Charlevoix, dans des limites qu'il a cru légitimes, Monseigneur de Chicoutimi n'a été guidé que par l'intérêt que Sa Grandeur porte au règlement équitable de la question des écoles du Manitoba.